

## Voie du périphérique réservée au covoiturage et aux transports collectifs : le temps de l'action est venu

La Ville de Paris a lancé, il y six semaines, sur une plate-forme en ligne, une consultation sur la voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs du périphérique. Cette consultation a pris fin dimanche.

Les Franciliens, les usagers et riverains du boulevard périphérique étaient invités à se prononcer sur les modalités du projet de voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs sur le périphérique parisien. Près de 6000 personnes y ont répondu : leurs contributions devront être étudiées attentivement et prises en compte pour préciser et améliorer les modalités du projet.

Pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la Ville de Paris et l'État se sont engagés à mettre en œuvre des voies olympiques prioritaires sur le boulevard périphérique et les autoroutes franciliennes.

Ce réseau permettra, pendant la durée des Jeux, d'assurer les déplacements des athlètes entre les villages, les hôtels et les sites de compétition afin de garantir un service de transport sûr et efficace.

Après les Jeux, ces voies olympiques deviendront des voies dédiées au covoiturage et aux transports collectifs, conformément aux orientations issues des Ateliers du périphérique et reprises lors du Carrefour des mobilités, organisé en octobre 2022, en présence de nombreuses collectivités franciliennes.

Située sur le périphérique parisien, cette voie dédiée aux mobilités collectives (covoiturage, transports en commun, taxis) vient compléter les voies similaires créées sur les autoroutes A1 et A13 dans le cadre d'un projet porté par l'État, qui a fait l'objet d'une consultation du public en janvier 2023.

Elle vise à favoriser un changement dans le comportement des citoyens. L'objectif est de promouvoir le covoiturage du quotidien, en offrant un gain de temps à ceux qui n'utilisent pas leur voiture seuls, mais à deux ou plus et à lutter plus efficacement encore contre la pollution aux particules fines, responsable de 8.000 décès prématurés, chaque année, en Ile-de-France.

S'inscrivant dans le cadre du Plan national de covoiturage du quotidien lancé par le gouvernement en janvier 2023, cette voie dédiée aux mobilités collectives répond aussi aux grands enjeux environnementaux : améliorer la qualité de l'air, diminuer les nuisances sonores, résorber la congestion automobile, mais aussi réduire la consommation de carburants et alléger les dépenses des ménages.

Il y a, aujourd'hui, plus de 10 millions d'habitants en Ile-de-France, et 500.000 riverains qui vivent à proximité du périphérique.



La pollution du périphérique représente, aujourd'hui, plus du tiers des émissions d'oxyde d'azote et de particules PM10 de la capitale, et y est six fois supérieure aux seuils recommandés par l'OMS. Cela impacte directement la santé des quelque 500.000 personnes vivant aux abords du périphérique. Ce chiffre est considérable.

Le dernier rapport du GIEC est formel : il nous reste deux ans pour entamer la planification écologique afin que les villes restent vivables à l'avenir. Il en va de la santé de nos concitoyens et aussi de celle des générations futures, de celles de tous les Parisiennes et des Parisiens et, au-delà, des Franciliens.

S'il est utile et nécessaire d'analyser les réserves exprimées lors de la consultation et de répondre aux inquiétudes formulées, il est désormais urgent d'agir. On ne peut plus attendre.

La réflexion sur les modalités doit-être engagée, mais le principe, en responsabilité, ne saurait être retardé et encore moins remis en cause.

Nous invitons Valérie Pécresse et Rachida Dati à ne pas être, une fois encore, à contretemps de l'histoire comme elles l'ont été lors de la piétonisation des voies sur berges rive-droite, piétonisation qu'elles n'ont finalement même pas osé proposer de supprimer lors des dernières élections municipales et régionales, tant elle constitue aujourd'hui une réussite et, au-delà, une évidence. De nombreuses villes françaises, de toutes sensibilités politiques réduisent aujourd'hui la place de la voiture, comme c'est le cas encore récemment à Clamart, avec la piétonisation du centre-ville.

Les voies réservées se développent en France et dans le monde entier, Paris doit être et sera au rendez-vous, en profitant de la formidable accélération créée par les Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024.

La transformation du périphérique s'inscrit pleinement dans la réalisation d'un de nos objectifs majeurs et vitaux sur lequel nous ne transigerons jamais : que Paris atteigne la neutralité carbone en 2050.

### **Groupe des Elu-e-s Paris en Commun**

#### **Contact presse**

Mehdi GADHI  
Conseiller presse et communication  
[Mehdi.gadhi@paris.fr](mailto:Mehdi.gadhi@paris.fr)  
0652849758

### **Fédération de Paris du Parti Socialiste**

#### **Contact presse**

Yannick HOPPE  
[yannickhoppe75013@gmail.com](mailto:yannickhoppe75013@gmail.com)  
0609430156

### **Paris En Commun**

#### **Contact presse**

Ahmed DIDI  
[ahmed.didi.othmani@gmail.com](mailto:ahmed.didi.othmani@gmail.com)  
0781174762